

10⁰

Journal du Lot

10⁰

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 81	COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE		

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef
Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....
RÉCLAMES 3^e page (— d' —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence de Gênes n'avance guère. — Le désarmement et la menace de guerre germano-russe — Pour l'admission du Reich et des Soviets à la S. D. N.

Après le coup de théâtre du traité germano-russe, la Conférence de Gênes vient de connaître une semaine de journées plutôt ternes.
Au total, rien de pratique n'a été réalisé. On a échangé des notes, critiqué des mémoires; on a esquissé des manœuvres politiques et diplomatiques; on a constitué des commissions et des sous-commissions. Quant au fruit de tous ces « entretiens », pour parler par euphémisme, on ne le voit pas.
De leur côté, les experts de toute espèce ont ébauché divers projets; les uns ont cherché les modalités de lancement d'un emprunt international, les autres ont envisagé les moyens de développer le commerce. Mais les experts non plus n'ont guère franchi la phase préparatoire.
En définitive, les profits qui figurent au bilan de la semaine écoulée sont nuls ou presque nuls.

Si l'on en croit certaines informations l'accord germano-russe comporterait une annexe, non publiée, d'ordre, non plus politico-économique, mais militaire.
Il n'est guère facile, on le conçoit, de vérifier de semblables allégations. Du moins, il n'est pas douteux qu'une pareille entente militaire reste possible et dans la manière allemande.
Dans tous les cas, faut-il voir avec certains dans la signature effective du traité germano-russe et de la conclusion supposée d'une alliance militaire, un « danger de guerre imminent » ?

Nous ne le pensons pas.
Le danger de guerre n'est pas plus grand aujourd'hui qu'hier avant la signature de l'accord.
Nous l'avons dit : ce qui est dangereux ce n'est pas un traité, mais l'état d'âme qui préside à son élaboration.

Dès lors, la menace de guerre ne s'est pas accrue depuis la collusion germano-bolcheviste.
Mais elle s'accroît le jour où les Allemands et les Russes ne seraient plus en face d'eux une force capable d'assurer le respect des traités de paix.
Ces-ci alors seraient lacérés lambeau par lambeau, en attendant de prendre une bonne revanche qu'on ne nous ferait aimablement pas trop attendre.

Voilà pourquoi le bloc germano-russe réclame, ou plutôt fait réclamer, le désarmement général. Le jour où ce résultat serait atteint, alors oui une lourde menace de guerre peserait sur l'Europe.

En France, nous avons une tendance à trop oublier que l'Allemagne ne connaît qu'une valeur : la force. Elle entend tout régler par la force, mais sait aussi s'incliner devant la force et seulement devant elle.

On peut être assuré que d'ici peu, la question du désarmement se posera devant la Société des Nations; il ne doit pas être difficile à ce moment à la France d'établir aux yeux du monde que nos armements et ceux de nos amis constituent le minimum indispensable, non seulement au respect des traités, mais même, mais surtout à la paix de l'Europe.

Nous ne serons pas les seuls d'ailleurs à éprouver de légitimes inquiétudes. Le péril germano-bolcheviste concerne tout autant la Pologne et tous les Etats de la Petite-Entente que nous-mêmes.
Sachons utiliser les sympathies et les intérêts de ces alliés tout indiqués, qui ne demandent qu'à marcher en plein accord avec nous !

On ne saurait nier que Lloyd George a parfois le sentiment de l'â-propos.
Ne choisit-il pas le moment même où Allemands et Russes se moquent avec impudence des Alliés pour proposer leur entrée à la Société des Nations ?
Cette suggestion ne vous semble-t-elle pas un trait de génie ?
En faveur de cette admission du Reich et des Soviets dans la League,

Lloyd George prétexte que la Conférence de Gênes ne saurait régler complètement tous les problèmes à elle soumis.
D'où la nécessité de confier à la Société des Nations le soin de parachever l'œuvre de la Conférence.
Mais comment y parviendrait-elle en l'absence de l'Allemagne et de la Russie ?
Que d'habileté dépensée en vain ! Comment ne pas songer aujourd'hui, devant la proposition de Lloyd George, à son sentiment d'hier à l'égard de la Société des Nations ?
Maintes fois, nous avons montré que le Premier anglais n'avait que dédain pour le grand organisme qui siège à Genève. Ne désirait-il même pas qu'on l'éliminât complètement de Gênes ?

Le gouvernement français s'est élevé contre toutes les mesures qui risquent de diminuer le prestige et l'autorité de la Société des Nations. Il a eu pleinement raison.
Mais comment expliquer la volte-face de Lloyd George ?
Il nous dira que c'est par sympathie pour la France, qu'il comprend très bien nos suggestions. Sera-t-il sincère ? Ceci est une autre question.
Nous pensons plutôt que Lloyd George, passablement inquiet quant à l'issue de la Conférence de Gênes, songe à lui ménager..... une fin presque honorable.

Ne serait-ce pas un tour bien joué que d'arrêter la Conférence de Gênes au moment même où va se consommer sa faillite totale, pour laisser à une autre, à la Société des Nations, la tâche de presider à l'avortement de si mirifiques projets ?
Du même coup, ce serait atteindre cette malencontreuse Société des Nations qui a refusé jadis de se laisser domestiquer par le Premier anglais.

Précisément, l'entrée de Berlin et de Moscou dans la Société des Nations, sur l'initiative britannique, aurait pour effet d'acquiescer à Lloyd George deux alliés, tout dévoués pense-t-il, et peut-être de prendre la haute direction de la League.
Nous estimons que l'heure n'a pas encore sonné d'ouvrir, tant à l'Allemagne qu'aux Soviets, l'accès de la Société des Nations.
Est-ce trop demander à ces deux pays que de montrer au préalable, au moins de la loyauté ?
M. DAROLLE.

Les autorités grecques sous prétexte de contrebande de guerre, la Grèce a consenti à verser une indemnité de dix millions à l'Italie.

Les Japonais attaquent la République d'Extrême-Orient

On mande de Riga que les troupes japonaises ont attaqué l'armée de la République d'Extrême-Orient, dans la région de Nikoisk-Ousourisk.

Le Séparatisme en Chine

Une dépêche de Copenhague annonce que le gouvernement mongol du Nord vient de proclamer l'indépendance de la Mongolie.
D'autre part, le gouvernement mongol a conclu un traité avec les Soviets, aux termes duquel ceux-ci s'engagent à protéger la Mongolie contre une attaque éventuelle de la Chine.

Le voyage du maréchal Joffre

M. Jusserand a donné à l'ambassade de France un dîner en l'honneur du maréchal Joffre.
Les membres du corps diplomatique y assistaient. Une réception au cours de laquelle le maréchal a exprimé à plusieurs reprises toute la satisfaction qu'il éprouvait de l'accueil qu'il reçoit aux Etats-Unis à l'issue de son voyage.
M. Jusserand a donné à l'ambassade de France un dîner en l'honneur du maréchal Joffre.

Les petits retraités de l'Etat

On communique la note suivante :
« La loi du 12 avril 1922 a institué en faveur des petits retraités de l'Etat une indemnité temporaire de cherté de vie.
« Les ayants-droit n'ont aucune demande à formuler, ni aucune démarche à faire. Dès que les dispositions définitives permettant d'effectuer le premier paiement, avec rappel depuis le 1^{er} janvier 1922, auront été arrêtées, avis en sera donné aux intéressés. »

CHRONIQUE LOCALE

Autour du Conseil général

Cette première séance du Conseil général n'a été marquée par aucune discussion importante. On a liquidé les affaires courantes. Les dossiers, rapidement examinés dans les Commissions, furent rapidement liquidés en séance publique. La session sera courte.
Deux vœux méritent d'être soulignés. Le Conseil général a accepté de céder un terrain qui lui appartient, situé ancienne rue des Cadourques, pour la construction de maisons à bon marché.
Ce n'est pas le Conseil général qui édifier ces maisons; mais il suffit qu'il cède le terrain pour que des collectivités se chargent de ces constructions.
Depuis le temps que l'idée de construire des maisons à bon marché est agitée, il serait heureux qu'une solution intervint.

Un vœu de M. Bouat relatif à l'attribution des bureaux de tabacs a retenu l'attention du Conseil général. Nous publions ce vœu dans le compte rendu de la séance. Il mérite d'être lu.

C'est du pur bon sens. M. Bouat a mille fois raison. Jusqu'à ce jour, les débits de tabac sont accordés au petit bonheur, un peu à tort et à travers.
Selon que les solliciteurs sont de bonne marque, le débit qui leur est accordé est d'un rapport coquet. Ce n'est pas juste, parce que la plupart des titulaires de ces débits ne les gèrent pas eux-mêmes. Ils les louent au plus offrant.
Quant aux petits débits, ils donnent un revenu si minime que les titulaires ne peuvent pas les gérer.
Cette classification de bureaux, à notre époque surtout, ne s'explique pas, car les ayants-droit sont des veuves, des mutilés, des victimes de la guerre, c'est-à-dire des personnes dont l'infortune est égale.
Hélas ! le vœu est inspiré par le bon sens; mais est-ce le bon sens qui, à n'importe quelle époque, peut-

être aujourd'hui moins qu'hier, inspire toutes les décisions de nos maîtres ?

C'est pourquoi, le vœu de M. Bouat a des chances de rester un vœu que l'on pourra renouveler souvent mais qui ne sera jamais réalisé.

Sa réalisation, en effet, serait un acte de justice; mais c'est la politique qui préside à la distribution des bureaux de tabac. Est-ce que la politique admet la justice ?
LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Lacoste de Fontenilles, ex-sergent au 7^e d'infanterie, mutilé, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.
Nos félicitations.

Navigation

Par arrêté en date du 21 avril 1922, M. Chayre (Jean-Urbain), éclusier de 1^{re} classe, 2^e échelon, attaché, dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté (68 ans d'âge, 44 ans de services), à partir du 1^{er} mai 1922.

Par arrêté en date du 21 avril 1922, M. David (Jean-Baptiste), éclusier de 1^{re} classe, 2^e échelon, attaché, dans le département du Lot, au service de la navigation du Lot, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} mai 1922.

Question au ministre du commerce

M. Delmas, député, demande à M. le ministre du commerce si un médecin de campagne qui est non pharmacien, mais propharmacien, qui ne paye pas de patente au titre de pharmacien, dont l'officine, où il prépare personnellement ses ordonnances et ses médicaments, n'est nullement comparable à la boutique du pharmacien ou de tout autre commerçant ouverte à tous, est tenu de montrer ses poids et mesures au vérificateur des poids et mesures.

Réponse. — Une enquête a été effectuée sur la situation du médecin en question. Dans l'état actuel de la législation, et sous réserve de modifications pouvant survenir dans un délai plus ou moins rapproché, il n'est pas assujéti à la vérification de ses poids et mesures. Toutefois, il serait désirable qu'il fit procéder de temps à autre à titre officieux, au contrôle de ses instruments par le vérificateur des poids et mesures. Il résulte, en effet, de l'enquête que les médecins du même département vendent des médicaments se soumettant sans difficulté à la vérification.

Artistes français

Nous apprenons avec plaisir que M. Becmeur, Professeur au lycée de Cahors vient d'être reçu au Musée des Artistes français à Paris. Une étude « Vieux mendiant » a été classée dans un excellent rang.
Nos félicitations au distingué artiste.

Enregistrement

M. Suidrie, receveur de 5^e classe à Montcuq est nommé receveur de 4^e classe à St-Privat (Corrèze).

Octroi

M. Adrien Marmiesse est nommé employé à l'octroi de Cahors.

Retraites

Samedi, au Conseil municipal, M. le Maire a donné lecture de la demande de mise à la retraite formée par M. Lacoste, employé à la mairie, et le Conseil a décidé de liquider la pension de retraite de cet employé qui pendant 40 ans a été un collaborateur ponctuel et dévoué.
Lundi, au cours de la séance du Conseil général, une demande identique de liquidation de pension de retraite a été adoptée en faveur de M. Feydet, chef de bureau à la Préfecture, qui, également, pendant 27 ans, a rempli ses fonctions avec tact et dévouement.
Au moment où ces deux excellents fonctionnaires résilient leurs fonctions après une carrière bien remplie, nous tenons à leur adresser l'expression de nos sympathies et nos vœux les plus sincères de longue et bonne retraite.

Cours professionnels

Par arrêté en date du 5 avril 1922, la création de cours professionnels obligatoires est reconnue nécessaire dans la commune de Cahors.

Conseil Municipal

Séance du 22 avril 1922
Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie.
La séance ouverte, M. de Monzie prend la parole, et tout de suite, aborde la question relative à la démission de M. Gayet, 2^e adjoint.
Il rappelle que cette démission a été provoquée par la nomination d'un sous-directeur à l'hôpital-hospice. Cette nomination a été faite par le Conseil d'administration de l'hospice. L'administration de l'hospice est autonome, et sa décision n'engage en rien, affirme-t-il, la municipalité. Au reste, il ne peut y avoir de responsabilité engagée que celles du Maire; or, il déclare ne pas connaître le dossier relatif à cette nomination.
M. de Monzie donne lecture d'une lettre qu'il a écrite pour les électeurs de Cahors dans laquelle il établit le bilan des travaux de la municipalité depuis 1919.
M. Tassart demande à s'expliquer au sujet de la nomination du sous-directeur de l'hospice.
M. Gayet, déclare avoir été tenu dans l'ignorance complète de cette nomination. Le titulaire du poste du sous-directeur est le cousin de M. Tassart, et cette nomination, dit-il, est un défi à la population. C'est pourquoi il a donné sa démission.
M. Tassart demande à présenter des explications : le budget de l'hospice est très important, dit-il : M. Manhiabal ne peut pas assurer, seul, la direction : la Commission de l'hospice a décidé, dès lors de lui donner un adjoint. Effectivement, celui qui a été désigné est un parent du premier adjoint.
M. Gayet réplique qu'il fallait que la Commission de l'hospice fût connue qu'un poste devait être créé. Il affirme maintenir sa démission de 2^e adjoint.
M. de Monzie déclare qu'il déplore cet incident et dit que le Conseil sera appelé à procéder prochainement à l'élection du 2^e adjoint.
M. Malique dit que si on avait voté une indemnité supplémentaire à M. Manhiabal, à charge à celui-ci de choisir lui-même son adjoint, aucun incident ne se serait produit.
M. Holzer déclare que pour lui, l'incident est clos.
Le Conseil passe à la discussion des affaires courantes.
M. le Maire fait connaître que le traitement de fossoyeur sera porté à 2.400 fr.
M. Lacoste, employé à la mairie, a demandé la liquidation de sa pension de retraite. M. le Maire propose de l'accorder et exprime, au nom du Conseil municipal toutes ses sympathies à l'excellent employé municipal que fut M. Lacoste.
Renvoyé à la Commission des finances une demande de secours formée par la veuve d'un employé de la mairie.
M. le Maire fait connaître que le ministre de l'instruction publique a accordé une subvention de 134.965 francs pour l'Ecole primaire supérieure de Cahors.
Le Conseil décide que la salle des délibérations du Conseil municipal s'appellera « salle Gambetta », et remercie Mme Etienne, veuve de l'ancien ministre de la guerre, ainsi que la fille de M. Joseph Reinach du don qu'elle ont fait à la ville de Cahors, de 2 souvenirs de Gambetta.
La séance est levée à 11 heures.

Séance du 24 avril (après-midi)

La séance est ouverte à 3 h. 1/2 sous la présidence de M. de Monzie.
Sont présents : MM. de Monzie, Jarrel, Gélis, Tassart, Lacaze, Rey, Filhol, Guilhem, Pradines, Miquel, Valat, Bénech, Ayroles, Larnaudie, Pezet, Rousille, Delpon, Fontanille, Orliac, de Lapize, Bouat, Coulon, Cambornac, Claret, Limes.
M. le Préfet assiste à la séance.
M. Bouat donne lecture du vœu suivant qui est adopté à l'unanimité.
Le Conseil Général du Lot :
« Considérant qu'actuellement les bureaux de tabac sont divisés en deux classes : ceux d'un produit supérieur à 1.000 fr. 1^{re} classe, ceux d'un produit inférieur à cette somme, 2^e classe;
« Considérant que la hausse des prix du tabac et de l'augmentation des quantités vendues, un très grand nombre de bureaux passent de la 2^e classe à la 1^{re};
« Considérant que la quantité des bureaux de 2^e classe se trouve, par ce fait, très réduite et que les veuves des soldats et des mutilés auxquels on réserve ces bureaux, dont le nombre diminue, sont lésés, alors que le nombre des bureaux qui augmentent (ceux de 1^{re} classe) ne leur est pas accessible;
« Considérant que, dans une démocratie, il ne devrait pas y avoir de classes, lorsqu'il s'agit surtout de venir en aide à des misères ou à des gens provenant de la guerre; qu'il ne doit être tenu compte que du degré d'infortune et de la situation des postulants;
« Considérant que ces bureaux sont actuellement attribués, ceux de première par le Ministre des Finances, ceux de deuxième par les Préfets, et qu'il y aurait lieu de faire cesser cette différence dans les attributions, en établissant pour tous le même règlement;
Demande :
« Que les bureaux de tabac ne soient pas divisés par classe;
« Que les réparations et attributions soient faites dans chaque département, pour tous les bureaux sans distinction, par une Commission comprenant notamment les Représentants des mutilés, veuves de guerre et des anciens combattants, de telle sorte que les décisions de cette Commission apparaissent clairement à tous, comme entourées de toutes les garanties de justice et d'impartialité. »
M. Valat donne communication de plusieurs demandes d'augmentation de loyer formées par les propriétaires des locaux occupés par les brigades de gendarmerie de Payrac, St-Géry, Souseyrac, Catus, etc. M. Valat dit qu'un barème avait été établi au sujet des demandes d'augmentations des loyers des casernes de gendarmerie, augmentations nécessaires par les réparations à effectuer dans ces bâtiments, pour loger un 5^e gendarme.
M. Larnaudie estime qu'au moment où la dépopulation de nos campagnes s'accroît, que l'on parle de réduire le nombre des fonctionnaires, la création d'un 5^e poste de gendarme n'est pas nécessaire.
M. Miquel appuie les observations de M. Larnaudie.
M. Rey rappelle que le Conseil général a émis plusieurs vœux relatifs à la destruction des sangliers. Il demande au Conseil de renouveler le vœu qu'une prime nationale de 200.000 francs soit allouée à celui qui trouvera un poison pour détruire ces animaux nuisibles. L'Ecole vétérinaire d'Alfort a été invitée à procéder à des études dans ce but.
Le vœu est adopté.
Un vœu tendant à la création d'un centre d'apprentissage agricole pour jeunes gens et pour jeunes filles est adopté.
Une indemnité de résidence de 300 francs est accordée à M. Couailiac, garçon de bureau aux Ponts et Chaussées.
M. Bouat donne lecture du vœu suivant qui est adopté.
Après avoir pris connaissance de la circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement Technique relative à l'enseignement ménager,
Considérant que cet enseignement présente un intérêt d'ordre matériel, moral et social, donne son approbation au principe d'une organisation rationnelle de cet enseignement dans le département du Lot;
Demande la nomination d'une Commission chargée d'étudier la mise au point de cette question et de soumettre son avis au cours de la prochaine session du Conseil Général.
Cette Commission comprendrait :
Un Conseiller Général,
M. l'Inspecteur d'Académie,
Mme la Directrice de l'Ecole Normale d'Instituteurs,
M. le Directeur des Services Agricoles.
M. Bouat propose de voter l'indemnité de 1.200 fr. pour la transformation de la pépinière de Cahors-Cabessut en pépinière départementale. Adopté.

Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot s'est réuni lundi matin, sous la présidence de M. de Monzie.
Tous les conseillers étaient présents à l'exception de MM. Loubet, Laparra et Constant excusés.
En ouvrant la séance, M. de Monzie a salué les membres présents et souhaite la bienvenue à M. Miquel le nouveau Conseiller général de Luzech.
Puis, la séance a été levée : les conseillers se sont réunis en commissions.

MM. Orliax et Gélis sont nommés membres de la Commission chargée d'accorder les médailles d'honneur communales pour récompenser les fonctionnaires municipaux.

M. Valat propose d'accorder à M. Reygasse, Germain, de Valprionde, la somme de 195 fr. 66 provenant du legs Grandou, institué en faveur des tuteurs qui ont le mieux rempli leur devoir envers leurs pupilles. Adopté.

M. Claret fait une proposition identique en faveur de M. Sarret, de Lamothe-Fénelon. Adopté.

M. Claret propose de voter une bourse de 600 francs en faveur du jeune Bonnet Léon de Souillac, pour l'école professionnelle d'Agén. Adopté.

Un subvention de 1.000 francs est accordée en faveur de l'Association des veuves de guerre pour la création d'un atelier de bonneterie à Cahors.

M. Miquel demande l'établissement d'une ligne téléphonique directe entre Beaulieu et Bretenoux. Adopté.

Plusieurs demandes de subventions formées par diverses associations et sociétés sont rejetées.

M. Orliax propose de voter une bourse à l'école industrielle de Brive en faveur du jeune Courtiol. Adopté.

Il fait connaître que la pension de retraite de M. Feydet, chef de bureau à la Préfecture est liquidée à la somme de 5.754 fr. Le Conseil exprime à M. Feydet ses félicitations pour ses loyaux services à la Préfecture pendant 27 ans et lui adresse ses meilleurs vœux de bonne retraite.

Une somme de 1.000 francs est votée comme subvention pour l'entretien des monuments historiques.

Quatre contribuables demandent qu'un secours sur les fonds de l'Assistance médicale gratuite leur soit accordé pour payer les frais d'opérations chirurgicales qu'ils ont subies. Refusé.

Renvoyé à la Commission des Finances une demande de crédits pour la création de la maison d'agriculture dans les locaux de l'ancien évêché.

M. Ayrolles propose au Conseil d'accepter les transactions offertes par des familles pour le paiement de la pension d'aliénés internés à Leyme. Adopté.

M. Lacaze propose de voter une pension de 503 fr. en faveur de Mme Francoual, veuve d'un ancien huissier de la Préfecture, et de 867 fr. en faveur de Mme Gibergue, veuve d'un ancien chef de bureau de la sous-préfecture de Figeac. Adopté.

Il propose de rejeter la demande de crédits pour la création d'un emploi de concierge dans l'immeuble où sont les archives départementales. Toutefois, le logement sera concédé gratuitement dans ledit immeuble à celui qui acceptera le poste de concierge. Adopté.

Le Conseil décide que le jardin de la caserne Decaen pourra être offert à des collectivités dans le but de construire des maisons à bon marché.

M. Lacaze propose de rejeter la demande de M. Laguille, concierge de la sous-préfecture de Gourdon qui voudrait être assimilé aux employés départementaux. Adopté.

Le Conseil décide de porter à 4.000 francs le crédit annuel pour l'entretien du matériel de la Préfecture.

L'achat de 2 machines à écrire pour la Préfecture est approuvé. Un crédit de 3.100 francs est voté à cet effet.

La séance est levée à 6 heures.

Pour les recrus de la classe 1922

A l'occasion de la prochaine incorporation de la classe 1922, il est instamment recommandé aux recrus rejoignant leurs corps d'affectation :

1. De se munir de vêtements susceptibles de les protéger convenablement contre le refroidissement, soit pendant le voyage, soit à leur arrivée à destination ;

2. D'user dans toute la mesure du possible, de trains leur permettant d'arriver pendant le jour dans leur garnison.

Feuilleton du « Journal du Lot » 8

ÉTRANGE FORTUNE

DE CUNISSET-CARNOT

III

Ce Soyeux était riche, fort riche même, quoique déguenillé et logé dans une sorte de taudis. Il avait soixante ans, et d'une avarice sordide, depuis quarante années, il théosait. Souvent, tout en se plaignant de la rigueur des temps, de la difficulté de l'escompte et de l'insécurité des capitaux, il avait laissé voir à l'intendant qu'il était homme de ressources.

Les deux chenapans s'étaient compris à demi-mot. Les opérations commencent tout de suite, et fonctionnent avec une merveilleuse régularité. Soyeux avançait tout ce qu'on voulait, Gaudot versait au baron tout ce que celui-ci demandait et il prenait à pleines mains les sommes qu'il lui plaisait ; il n'avait qu'à consentir à Soyeux des hypothèques équivalentes sur les domaines d'Arconcey, hypothèques qu'il faisait signer à Sixte au milieu des autres papiers, toutes les fois qu'il lui présentait ses comptes que le pauvre gentilhomme ne regardait jamais, et

Mairie de Cahors
Le Conseil Municipal de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville le samedi 29 avril courant à 8 heures 1/2 du soir.

Ordre du jour
Election du 2^e adjoint en remplacement de M. Gayet, démissionnaire.

Bal de charité
Le Comité départemental d'Hygiène et de défense contre la Tuberculose a décidé de reporter à la date du samedi 6 mai prochain, le bal qui devait avoir lieu le 29 avril dans les salons de la Préfecture au profit des fonds de bienfaisance du Dispensaire de Cahors, sous la présidence d'honneur de M. Brisard, Préfet du Lot et de M. de Monzie, Président du Conseil général du Lot, Maire de Cahors.

La Grappe du Quercy
La Grappe du Quercy (originaires de l'arrondissement de Gourdon) a donné le 23 courant, dans les salons du restaurant Bonvallet, Boulevard du Temple, la dernière matinée de la saison 1921-22, au milieu d'une grande affluence.

Danses nouvelles, et anciennes alternaient aux sons d'un orchestre parfait, ou d'un accordéon. A 17 heures, a eu lieu la distribution de la Coque cadurcienne, que la Grappe offrait à ses invités ; le bal a ensuite repris, et s'est terminé par un Grand-Père endiablé, à 18 h. 45. En somme, très bonne fête, et merci aux organisateurs.

Pour 1922-23, les matinées auront lieu chaque mois.

P. S. Je crois savoir que pour les fêtes de la Pentecôte, la Grappe, réserve une bonne et agréable surprise à ses adhérents, mais chut, taisons-nous ?

Concert public
Dimanche, l'Avenir Cadurcien a donné sur les Allées Fénelon un concert public dont le programme bien composé a été très apprécié par le nombreux public qui se pressait autour du kiosque des Allées.

Nos jeunes musiciens et leur dévoué chef M. Rivière furent vivement applaudis, ainsi que les jeunes tapers et clairons de la Diane.

Nos félicitations à tous.

CHRONIQUE SPORTIVE
LES GRANDS MATCHES DU 30 AVRIL

Les deux grands matches de dimanche obtiendront un succès plus que local. Déjà de nombreuses demandes de renseignements nous parviennent des clubs voisins qui veulent accéder à Cahors ce jour-là.

La Commission, prévoyant une nombreuse affluence, fera ouvrir dès jeudi 27 avril, à midi, deux bureaux supplémentaires de billets :

Chez M. Rollés, kiosque des Allées Fénelon. Chez Mlle Euphrasie Imbert, journaux, Boulevard Gambetta.

Les billets de tribunes et d'entrées populaires seront seuls délivrés dans ces deux bureaux. Les chaises, vu leur petit nombre, seront pris à l'entrée du stade.

L'entraînement bat son plein. Les équipiers apporteront, dans cette rencontre toute amicale, une correction impeccable et se montreront surtout soucieux de démontrer, dans l'intérêt même de l'avenir sportif de Cahors, que le rugby est un jeu scientifique et raisonné et que si la vigueur physique compte sans aucun doute, les combinaisons, l'adresse et la vitesse entrent pour beaucoup dans le sport cher à notre Sud-Ouest.

La Commission mixte de V. A. C. et du C. C. C.

Accident
M. Louis Lescafe, employé de l'usine à gaz de Cahors, était occupé à relever un tombereau basculé, lorsqu'il glissa et tomba, se blessant aux reins.

Cet accident entraînera une incapacité de travail de 12 jours environ.

Accident du travail
M. Jean Couche, employé de commerce de la maison Dubernet et Païta, 22 ans, demeurant place St-Maurice, s'est contusionné à la jambe droite en tombant d'un camion.

Cet accident entraîne une incapacité de travail d'une dizaine de jours.

THEATRE DE CAHORS
Demain, mercredi, 26 avril, la « tournée d'opérette française » donnera au théâtre de Cahors en représentation :

L'étrange aventure de Phy-Phy
opérette en 3 actes.

PALAIS DES FÊTES
Mercredi, 26 avril courant, la tournée du répertoire de la Comédie-Française donnera, en matinée, dans la salle du Palais des Fêtes, une matinée classique à 16 h. 30.

Au programme : « La Nuit d'Octobre », 1 acte en vers d'Alfred de Musset ; « La Fleur Merveilleuse », (fragments), de Miguel Zamacoïs ; « Le Cid » (fragment) ; « La Patrie », épopée en 1 acte en vers de M. Brice Caussé ; « Madame à ses brevets », comédie en un acte.

Le même jour, à 20 heures, 30, représentation théâtrale. Au programme : « La Comédie en voyage », de M. A. Brice-Caussé, interprété par l'auteur ; « Eux », comédie gaie en un acte, de M. Maurice Donnay, « Jean-Marie », drame breton, d'André Theuriot ; « Les Jurons de Cadillac », comédie-vaudeville de Pierre Berton, et « Le Baiser », de Théodore de Banville.

Bégoux-Cahors
Diane St-Martin. — Une batue aux saugliers est organisée pour le dimanche 30 avril.

Rendez-vous à Arcembaal à 7 h. 30. Apporter le repas de midi.

Castelfranc
Coup de filet. — Dimanche dernier la gendarmerie de Luzech, en tournée de nuit, a fait bonne chasse à Castelfranc.

Deux limonadiers, et pas mal de consommateurs ont été pincés ; les uns pour fermeture tardive de leur établissement, les autres pour se trouver dans ces établissements, après 22 heures.

Avis aux noctambules. Monument. — On nous informe que l'autorisation demandée par le Conseil Municipal pour ériger un monument à nos morts de la grande guerre, vient d'arriver.

Le décret est signé le 5 courant, de Casablanca (Maroc).

Les travaux vont donc pouvoir être poussés très activement, de manière que l'inauguration puisse avoir lieu fin avril, ou aux premiers jours de mai au plus tard.

Nous sommes certain que l'Amicale des Poilus, de concert avec la municipalité, saura organiser de belles fêtes. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Duravel
Imprudence mortelle. — Le jeune Gabriel Birat, âgé de 15 ans, domestique chez M. Rigal, propriétaire au Port-de-Vire, a été trouvé inanimé, dimanche à 2 heures, par M. Lafon, à quelques centaines de mètres de l'habitation de ses patrons.

La gendarmerie et M. le docteur Delbreil, mandés aussitôt, ont fait les constatations légales et conclu à un accident.

On suppose que Gabriel Birat, parti le matin à la chasse sur les bords du Lot, a voulu grimper sur un arbre avec son arme. La gâchette heurtant une branche a fait partir le coup et le pauvre garçon, atteint à l'abdomen, est tombé foudroyé.

Marcihac
Monument aux morts. — L'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de la commune morts au champ d'honneur, a eu lieu dimanche. Toutes les communes voisines étaient représentées à cette émouvante cérémonie.

Le Conseil municipal, les sociétés des anciens combattants, les maires des communes du canton étaient présents.

A midi un grand banquet a eu lieu ; il fut excellemment servi et très goûté de tous les convives.

La cérémonie de l'inauguration fut, malgré le mauvais temps, fort impressionnante. Des discours furent prononcés par M. le maire, Delmas, Delport, le prince Murat, députés ; Fontanille, de Monzie, sénateurs.

Tous ces discours furent vivement applaudis.

St-Céré
Fausse nouvelle. — Samedi dernier, jour de foire, le bruit courait avec persistance qu'un accident d'automobile assez grave s'était produit sur la route de Saint-Céré à Breilou. Un camion aurait renversé trois femmes. L'une d'elles serait morte sur le coup et les deux autres, grièvement blessées, auraient été transportées à l'hôpital. Renseignements pris, voici ce qui s'est passé :

Dans la matinée, une légère collision a eu lieu entre un camion et une voiture attelée. Les dégâts ont été insignifiants et personne n'a été blessé.

faire de domaines ruraux qu'il n'avait pu mener à bien, faute d'argent. Mais maintenant, il achetait, il achetait, arrosait ses fermes à chaque voyage, et devenait, sous son vrai nom de Benoît Gaudou, un des bons propriétaires de l'Orne.

Quelquefois, au retour de ces voyages, le baron le plaisantait sur son héritage qu'on lui faisait bien attendre. Ah ! s'il eût pu voir le regard de la bête fauve derrière les lunettes bleues !

Enfin le temps arrivait pour Gaudot de terminer ses opérations et de se retirer « après fortune faite ». Tout était combiné : tout était préparé ; il voyait que, comme une noisette vidée par un ver et qui n'a plus de solide que sa coquille, le domaine d'Arconcey ne serait plus bientôt qu'une apparence. La réalité serait dans les domaines de l'Orne et dans la caisse de Soyeux, qui, prudente et tenace, se refusait à prêter un centime de plus pour ne pas dépasser la valeur vénale de la terre hypothéquée. Alors, au jour où Soyeux refuserait de continuer les prêts, lui, Gaudot, feindrait d'être appelé chez son cousin à héritage, et, au lieu de se diriger sur Marilly, dans les Landes, où il avait toujours dit que demeurait son parent, il filerait tout tranquillement pour son domaine de l'Orne, où, sous son nom de Benoît Gaudou, il jouirait enfin en toute tranquillité de la considération qui s'attache aux honnêtes gens dans l'aisance.

St-Laurent-les-Tours
Incendie volontaire et suicide. — Depuis un mois environ, le nommé Joseph Delpech, propriétaire à St-Laurent-les-Tours, vivait séparé de sa femme, qui l'avait quitté pour aller habiter avec son fils dans une commune voisine.

Delpech, qui s'enivrait assez fréquemment, était âgé de 64 ans. Le départ de sa femme lui avait causé une forte rancœur et, lorsqu'il était pris de boisson, il manifestait l'intention de se donner la mort après avoir fait brûler deux maisons et ses meubles, afin que sa famille ne puisse en profiter.

Dans la nuit du 20 au 21 avril, après de fortes libations, il accomplit sa menace. Ayant fait ses adieux à ses voisins en leur annonçant son intention d'en finir avec la vie, il mit le feu à sa maison d'habitation et alla se jeter dans un puits, où son cadavre fut retrouvé le lendemain matin. La maison qu'il portait sur lui était arrêtée à 9 h. 40.

D'après l'enquête, Delpech avait tenté d'incendier son autre maison. Il avait pour cela déposé dans sa cave une gerbe de paille au-dessus de la cuve qu'il avait entourée de futilles dont plusieurs étaient pleines. Il y avait apporté sa réserve de lard et de la paille, le tout préalablement arrosé de pétrole. Par une circonstance furtive, la paille étant tombée dans la cuve le feu ne put se communiquer au reste.

Gramat
Choses hippiques. — Le concours annuel des pouliches de 1, 2 et 3 ans aura lieu lundi 1^{er} mai à 8 heures du matin sur la place de la République.

Il sera distribué aux pouliches d'un an : une prime de 100 francs, une de 80 fr., une de 60 fr., cinq de 50 fr. et 12 de 46 fr.

Aux pouliches de deux ans : 2 primes de 150 fr., 3 de 100 fr., 3 de 90 fr., 4 de 65 fr. et 9 de 50 fr.

Aux pouliches de 3 ans : une prime de 90 fr., une de 80 fr., 3 de 200 fr., 2 de 150 fr. et 10 de 100 fr.

Des primes de conservation seront en outre décernées aux éleveurs pour les pouliches de 3 ans.

Ils sont aussi invités à faire inscrire leurs animaux à la station des Haras de Gramat et pour plus amples renseignements : consulter les affiches apposées dans la circonscription du concours.

Vayrac
Nos morts glorieux. — Jeudi dernier à eu lieu, au milieu d'une nombreuse assistance, la réinhumation de deux jeunes héros de la grande guerre : Adrien Barrot, du 7^e d'infanterie et Baptiste Ginier, du 4^e zouaves, tous deux appartenant aux plus jeunes classes mobilisées et tombés l'un et l'autre au champ d'honneur, la seconde année de la guerre.

Les deux cercueils, entourés du drapeau tricolore, disparaissaient sous les fleurs et les couronnes.

Au cimetière, en termes émouvants, M. le maire a adressé l'adieu suprême à ces deux enfants de Vayrac, morts pour la patrie.

DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 53.

LE DISCOURS DE M. POINCARÉ
L'impression à Gênes

De Gênes : Le discours de M. Poincaré a été connu tard dans la nuit.

M. Lloyd George n'en a pris connaissance que ce matin. Les autres membres de la délégation britannique lurent également le discours, mais ne firent aucun commentaire.

L'impression en Allemagne
De Berlin : Le discours de M. Poincaré provoque un nouvel orage dans la presse allemande.

De l'extrême droite à l'extrême gauche, toute la presse fait chorus pour dire que M. Poincaré veut troubler la paix du monde et saboter la Conférence de Gênes.

La Deutsche Tages Zeitung dit que le discours de M. Poincaré n'est pas seulement une déclaration de guerre déguisée à l'Allemagne, mais encore une provocation à l'adresse de tous les pays, qui demandent de se relever des ruines de la guerre.

Le Courrier de la Bourse dit que M. Poincaré a ouvertement déclaré la guerre à M. Lloyd George.

Le Vorwärts dit que le Traité de Versailles ne confère nullement à la France le droit de procéder à une action séparée.

La Gazette de Voss dit que la situation s'est beaucoup modifiée depuis un an. L'action isolée de M. Poincaré ne rencontrerait plus l'assentiment de personne, alors qu'en 1921 les neutres se ralliaient encore à la paix française.

L'impression à Londres
De Londres : Le discours de M. Poincaré cause un certain émoi dans les milieux politiques de Londres.

La possibilité d'une action indépendante de la France provoque une inquiétude d'autant plus vive que Lloyd George a laissé prévoir tout récemment la dissolution de l'Entente Cordiale.

Nouvelle crise italienne ?
De Rome : Certains journaux, escomptant la chute prochaine du Cabinet Facta, prévoient une combinaison Schanzer-Nitti pour succéder.

L'attitude du Reich
De Berlin : L'opinion dans les milieux politiques allemands est que Berlin est décidé à ne pas répondre à la dernière note des neuf puissances.

Entrevue Barthou-Lloyd George
De Gênes : Lloyd George et Barthou ont eu hier une entrevue cordiale au cours de laquelle ils ont examiné les questions encore pendantes devant la Conférence.

Ils sont tombés d'accord que le pacte franco-anglais était nécessaire à la paix du monde.

Nouveau mémorandum russe
De Gênes : A la Commission des experts, les Soviets viennent de présenter un nouveau mémorandum, aux termes duquel ils refusent la dette ancienne et demandent un moratorium de trente années.

La Commission a ajourné toute discussion avec les délégués russes.

AVIS DE DÉCÈS
Madame Veuve Jean MURAT, née DELEEGHER ; Monsieur Albert MURAT, industriel à Toulouse ; Madame Albert MURAT, née FRAISSE ; Monsieur Jean BOUZOU, chef de bataillon au 9^e d'infanterie, à Agén ; Madame Jean BOUZOU, née MURAT ; Mademoiselle Suzanne BOUZOU ; Monsieur Charles MURAT, industriel à Cahors ; Madame Charles MURAT, née GUI-LHOU ; Monsieur Henri MURAT ; Les familles MURAT et DELEEGHER ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean MURAT
Entrepreneur de Travaux Publics leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, cousin et allié pieusement décédé le 24 avril 1922 à l'âge de 74 ans.

Et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le mercredi 26 avril, à 9 h. 30, sur la paroisse St-Barthélemy. On se réunira à la maison mortuaire à Bellevue.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

On demande
Un bon ouvrier boulanger
Boulangerie CAUSSANEL
Rue Nationale

ON DEMANDE
A l'Ecole Normale d'Instituteurs
Un Jardinier
Une femme aide-cuisinière

Bouchées et Chocolats, Représentants sér. demandés. Ecr. avec réf. RICARD, 1, rue Chateaudun, ASNIÈRES (Seine).

Imprimerie COURSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

CYCLES marque UNION réputés les plus solides, depuis 285 fr. à pédalier, syst. Singer 400 fr.

5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens
Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

FIXALO PEINTURE A L'EAU LAVABLE (40 Nuances) aussi solide, bien moins cher que la peinture à l'huile

Médaille Foire de Lyon 1921
USINE : 177, PRADO-MARSEILLE
En vente à CAHORS, Droguerie Veuve VINEL ; à FIGEAC, Maison BEDOU. — à ST-CÉRÉ, Droguerie LANGEAU.

Au Jeune Communiant
garçonnet ou fillette qu'offrirez-vous ?

Vous voulez qu'un joli présent dise à l'enfant votre affection et demeure, en bonne place, l'aimable témoin d'un jour heureux. Il suffit pour cela de bien choisir, donc de choisir

chez Mandelli
Venez admirer nos collections réunies en vue de la première Communion et exposées dans nos magasins du 1^{er} au 15 mai.

Vous y trouverez, simple ou luxueux

« le cadeau qui reste »
MANDELLI
CAHORS

DES CADEAUX QUI RESTENT

ON DEMANDE OUVRIÈRES
Sans connaissance spéciale
6, faubourg Cabazat

MOBILIER A VENDRE
S'adresser à M. JUSTY
Rue Brives, CAHORS



Au Jeune Communiant
garçonnet ou fillette qu'offrirez-vous ?
Vous voulez qu'un joli présent dise à l'enfant votre affection et demeure, en bonne place, l'aimable témoin d'un jour heureux. Il suffit pour cela de bien choisir, donc de choisir
chez Mandelli
Venez admirer nos collections réunies en vue de la première Communion et exposées dans nos magasins du 1^{er} au 15 mai.
Vous y trouverez, simple ou luxueux
« le cadeau qui reste »
MANDELLI
CAHORS
DES CADEAUX QUI RESTENT

ON DEMANDE OUVRIÈRES
Sans connaissance spéciale
6, faubourg Cabazat
MOBILIER A VENDRE
S'adresser à M. JUSTY
Rue Brives, CAHORS

CYCLES marque UNION réputés les plus solides, depuis 285 fr. à pédalier, syst. Singer 400 fr.
5 et 10 ans de garantie, chez les principaux mécaniciens
Louis LENOIR, constructeur, 19, rue Vauban, BORDEAUX

FIXALO PEINTURE A L'EAU LAVABLE (40 Nuances) aussi solide, bien moins cher que la peinture à l'huile
Médaille Foire de Lyon 1921
USINE : 177, PRADO-MARSEILLE
En vente à CAHORS, Droguerie Veuve VINEL ; à FIGEAC, Maison BEDOU. — à ST-CÉRÉ, Droguerie LANGEAU.

dant en prenait à son aise vraiment, et voyez comme il choisissait bien son moment ! Le baron, qui comptait aussi sur le règlement, n'avait pas 500 francs dans son tiroir au moment précis où un fournisseur réclamait ! C'était insupportable, d'autant plus qu'il ne pouvait demander un délai pour une si petite somme à ce tapissier, lui, le riche baron d'Arconcey. Comment faire ? Il télégraphia à Gaudot, chez son cousin, à Marilly, etc. : « Dites quand vous revendrez, absolument besoin réglé avant le 1^{er} septembre. »

Deux heures après, on lui apportait une dépêche. Elle émanait du contrôleur du télégraphe à Mont-de-Marsan, et était ainsi conçue : Gaudot, à Marilly, destinataire inconnu. Sixte pensa qu'il avait mal mis l'adresse de son télégramme, et sans faire vérifier la souche au bureau de Sermezy, il en envoya un second, dont il rédigea soigneusement toutes les indications. Il en reçut la réponse dans la soirée, faite encore par le contrôleur de Mont-de-Marsan : « Pas de Marilly dans les Landes, pas de Remilly, adresse erronée. »

Pas de Marilly dans les Landes, pas de Remilly ! Qu'est-ce que cela voulait dire ? Cependant, le papier sur lequel Gaudot avait mis son adresse de sa propre main était là, le baron le tenait et n'y pouvait rien comprendre. Cela devait être quelque énorme étourderie de l'intendant et cela s'éclaircirait à son retour.

(A suivre)